

Centre Autonome de Jeunesse CAJ
février 2006
Case 4140
2500 Bienne 4

Bienne, le 16

Aux membres du Conseil de ville

Mesdames, Messieurs,

Vous allez traiter le 23 février 2006 du projet de révision partielle de la planification de l'aire de l'usine à gaz qui vous est soumis par le Conseil municipal.

Inquiets du manque de garanties offertes par cette révision partielle sur la poursuite de l'exploitation actuelle de la Coupole et par la disparition de la zone verte au Nord de la Coupole, le CAJ a lancé une pétition aux autorités biennoises, qui a à ce jour réuni plus de 5000 signatures.

Cette récolte de signatures nous a permis de constater que les inquiétudes sont vives parmi la population en général et la jeunesse quant à la compatibilité de cette révision avec l'exploitation actuelle de la Coupole, mais également sur toute une série de questions qui lui sont liées : disparition des espaces verts actuels et avec eux de plus de quatre-vingt grands arbres, statut des nouveaux 'espaces d'utilité publique' (les activités qui s'y déroulaient jusqu'ici, comme Barbarie, Schrottbar- festival et tournoi de football Zona Sud par ex., y seront- elles encore possibles ?), garanties quant à l'élimination effective de l'ensemble des déchets en sous- sol (dont la ville est responsable en application du principe du 'pollueur- payeur'), remplacement du terrain de football existant, aménagement rapide des nouvelles zones « vertes » en cas de disparition des anciennes etc.

Au vu de ces réactions, nous estimons que la proposition du Conseil municipal n'a, même si elle est issue d'une procédure formellement correcte, toujours pas réuni derrière elle une véritable majorité sociale. A notre sens, le mieux serait de renvoyer sa proposition au Conseil municipal pour qu'il revoie sa copie avec la population et les milieux intéressés, permettant ainsi de dégager une solution qui soit susceptible de réunir derrière elle une majorité de l'électorat.

Sont en tout cas absolument nécessaires : Garanties formelles contraignantes quant à la poursuite de l'exploitation actuelle de la Coupole, à la possibilité pour les activités actuelles de la zone verte existante de se poursuivre par la suite, au maintien d'un maximum d'arbres et au remplacement de l'intégralité des arbres abattus.

Nous sommes convaincuEs que vous serez sensibles à la mobilisation de la population biennoise et que vous tiendrez compte de leurs revendications.

L'assemblée d'usagers du CAJ

PS. Dans notre dernier courriel de décembre, nous dénoncions derrière cette révision partielle de la planification de l'aire de l'usine à gaz une opération des milieux immobiliers contre le CAJ. A titre d'illustration, vous trouvez en pièce jointe copie de la lettre adressée cet été par la régie Paulux à l'ensemble de ses

locataires de la rue Schöni 20 et 22. La récolte de signatures pour la pétition a montré que ce sont justement ces locataires, voisins immédiats de la Coupole, qui ne se plaignent pas des émissions de bruit de la Coupole. D'autres sources de bruit dans le quartier sont bien plus gênantes pour eux.